



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L’ENTREPRENEURIAT RURAL**

**(PRODER)**

**PRET FIDA No 2000004133**

**DON FIDA N° 2000004134**

**DON FIDA N° 2000004907**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES INCUBATEURS** **D’ENTREPRISES AGROSYLVOPASTORALES**

**Date de publication : 24/12/2024**

**Date de soumission : 24/01/2025 à 10 heurs**

**Date d’ouverture : 24/01/2025 à 10 heures 30**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES INCUBATEURS D’ENTREPRISES AGROSYLVOPASTORALES**

1. **Contexte du projet**
2. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l’Entrepreneuriat Rural (PRODER) pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. Le PRODER interviendra dans dix provinces où le FIDA intervient déjà notamment Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga pour capitaliser sur l’approche programme du FIDA au Burundi et dans deux autres provinces Makamba et Bururi.
3. Le but du PRODER est de: “contribuer à la réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales. Son objectif de développement est: “de promouvoir de manière équitable et inclusive l’entreprenariat des jeunes ainsi qu’un environnement propice au développement des entreprises agropastorales et au renforcement de la résilience des pauvres ruraux les plus vulnérables.
4. Le PRODER est structuré en trois composantes intégrées et complémentaires : (i) développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux; (ii) promotion d’un environnement propice à l’entreprenariat agropastoral et (iii) renforcement institutionnel et coordination du programme.
5. Le PRODER compte toucher 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services qui seront renforcés par le programme. Sur ces 80.000 bénéficiaires, 30 pour cent seront des anciens bénéficiaires des projets en cours ou achevés pour consolider leurs activités.
6. Dans son mandat, le Programme de Développement de l’Entrepreneuriat Rural (PRODER) soutiendra la mise en place: (i) du dispositif institutionnel, le processus et les parcours d’incubation, d’accélération et d’intensification agro-pastorale et halieutique personnalisé pour chaque porteur de projet d’entreprise, (ii) des plateformes de services à l’entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les render davantage sensible à l’entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l’évolution de l’environnement des affaires au Burundi; (iii) des groupes thématiques : Entrepreneuriat rural jeune – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus partenaires et renforcer leurs capacités à cet effet (sous-composante 1.1). Il soutiendra également la création ou la consolidation et le développement des entreprises des jeunes hommes et des femmes ainsi que la création/consolidation d’emplois pour les jeunes dans la zone géographique ciblée (sous-composante 1.2).
7. Au terme de l’exécution des actions envisagées dans le cadre de la composante 1, il est attendu qu’au moins 24 000 entrepreneurs viables dont 3 800 pour les MPER individuelles (AGR) et 20 200 pour les MPER collectives soient créées ou consolidées au terme de différents cycle d’accompagnement-suivi-et coaching dans les dispositifs des parcours d’incubation et d’accélération à mettre en place.

Le processus implique 5 étapes en débutant par identification/ciblage, orientation, maturation/montage de projet, création du projet pour enfin aboutir à l’appui-conseil et accompagnement pour la consolidation de projet. Au bout de 3 années, on arrivera à avoir les entreprises viables avec un taux de survie élevé pour les MPER à créer. PRODER a tablé sur

1. Le PRODER contribuera également à créer un environnement propice au développement des affaires avec l’amélioration de l’accès aux actifs productifs (terre, technologies résilientes et performantes dans la sous-composante 2.1 et aux infrastructures structurantes collectives de production et de mise en marché dans la sous-composante 2.2 et avec l’adaptation, la traduction et la diffusion des documents de stratégies et de politiques nationales, le suivi de l’application de ces documents et le renforcement du MINEAGRIE, des organes consultatifs et des coopératives (sous-composante 3.1) et l’amélioration du pilotage stratégique et opérationnel, de la planification, de la passation des marchés et du suivi de l’exécution des activités (sous-composante 3.2).
2. **Justification de l'appel à candidature**
3. La récente mission de supervision du PRODER qui a eu lieu en Juin 2024 a recommandé l’organisation d’un atelier d’identification et de cartographie des incubateurs présents au Burundi en vue de relever les forces, les besoins en renforcement des capacités, les spécificités et les complements possibles entre les incubateurs. Sur base de critères et un système de notation détaillé, évaluer de manière objective et cohérente les incubateurs existants en vue de signer des contrats de collaboration avec des avec les incubateurs les plus qualifiés.
4. Un formulaire d’auto-évaluation préliminaire a été donné aux incubateurs et accélérateurs pour fournir les informations en rapport avec leurs modèles d’affaires, les activités réalisées, les experiences dans le domaine, les infrastructures disponibles, l’impact sur terrain, les capacités financières, etc. A l’issu de cet exercice, onze (11) incubateurs ont été pré-sélectionnés. Il est prévu d’identifier au moins quatre (4) incubateurs plus qualifiés parmi les onze (11) et signer des contrats de prestation.
5. Le Programme de Développement de l’Entrepreneuriat Rural (PRODER) invite les incubateurs qualifiés à postuler pour participer à une initiative nationale visant à favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au sein du secteur agro-pastoral du Burundi. Conformément au Plan national de Développement (PND) 2018-2027 du pays, le projet vise à promouvoir la transformation structurelle de l'économie burundaise en dotant les jeunes et les femmes de compétences techniques et entrepreneuriales essentielles à la prospérité du secteur agro-pastoral.
6. Compte tenu du rôle important des incubateurs dans le développement des entreprises en démarrage, cet appel fait partie d'une stratégie plus large au sein du PRODER visant à créer un écosystème entrepreneurial favorable et compétitif pour les entreprises agro-pastorales. Ce projet est structuré pour aborder trois voies principales de changement : à savoir l'amélioration de la formation technique et managériale, l'augmentation des opportunités d'emploi et de marché et l'amélioration de l'accès à des intrants et des services de qualité. L'incubation d'entreprises est reconnue comme un élément crucial pour atteindre ces objectifs en aidant les jeunes entrepreneurs et les entreprises dirigées par des femmes à se développer et à être compétitives sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.
7. Le programme PRODER cible des chaînes de valeur spécifiques au sein du secteur agro-pastoral, avec des incubateurs censés faciliter le développement entrepreneurial dans des domaines tels que l'agro-industrie, la transformation agroalimentaire, la production animale et la gestion coopérative. Les incubateurs recrutés dans le cadre de cet appel joueront un rôle fondamental dans la fourniture de services essentiels, notamment des conseils aux entreprises, l'accès au financement, des liens avec le marché et des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes et des femmes entrepreneurs.
8. Les incubateurs devront renforcer les compétences entrepreneuriales et soutenir la formalisation, l'incubation et l'accélération des coopératives et des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur agro-pastoral. Grâce à ces efforts, le PRODER envisage la création d’opportunités d’emploi, la génération de richesses et l’amélioration de la compétitivité du paysage agro-industriel burundais.
9. **Objectifs de l'appel**
10. Le présent appel d’offre à candidature a pour objectif de:
11. Identifier et recruter des incubateurs compétents qui peuvent contribuer aux objectifs du projet en matière de création d’emplois et d’autonomisation économique des jeunes et des femmes.
12. Fournir un soutien ciblé qui améliore l’ensemble des compétences, la résilience et la portée du marché des jeunes et des femmes entrepreneurs.
13. Cultiver un écosystème robuste d’entreprises agro-pastorales résilientes, innovantes et compétitives.
14. **Résultats attendus**
15. Le présent appel à candidature vise l’atteinte des résultats suivants :

* **Développement des compétences** : amélioration des compétences techniques et commerciales pour au moins 75 % des bénéficiaires touchés, en mettant l'accent sur l'agroalimentaire, la transformation des aliments, l'élevage et la gestion des coopératives.
* **Croissance des entreprises** : Création et croissance de plus de 19.000 entreprises agro-pastorales innovantes gérées par des jeunes et des femmes, avec prise en compte des groupes à besoin spécifiques.
* **Accès au marché et mise en réseau** : accès accru aux marchés locaux, régionaux et internationaux, avec au moins 50 % des entreprises soutenues obtenant des partenariats commerciaux.
* **Emploi durable** : création d'opportunités d'emploi durables pour les jeunes et les femmes, réduisant le chômage et le sous-emploi dans les régions cibles.
* **Formalisation des entreprises** : formalisation et mise à l'échelle d'au moins 60 % des PME et coopératives participantes.

1. **Missions et rôles attendus de l'incubateur**
2. Pendant le parcours incubation des entreprises des jeunes depuis l’idéation, la création, la maturation, le développement jusqu’à la consolidation, l’incubateurs aura pour missions et rôles suivants:

* **Formation et mentorat** : conception et prestation de programmes de formation spécifiques au secteur, d'ateliers pratiques et de mentorat individuel pour améliorer les capacités techniques et entrepreneuriales d’au moins 5000 jeunes par an.
* **Services de développement commercial** : fourniture d'un soutien en matière de planification commerciale, de gestion financière, d'évaluation des risques et de diversification des produits pour aider les entreprises des jeunes à devenir durables et compétitives.
* **Liens avec le marché et expansion du réseau** : faciliter l'entrée sur le marché et la croissance en connectant les entreprises aux chaînes d'approvisionnement, aux sources de financement, aux plateformes numériques et aux réseaux régionaux.
* **Financement et soutien financier** : guider les entrepreneurs dans l'obtention de fonds de capital-risque, de subventions et de ressources financières pour développer leurs entreprises.
* **Suivi et évaluation** : effectuer régulièrement des évaluations des performances et des évaluations d'impact pour garantir que les résultats correspondent aux buts et objectifs du PRODER.

1. **Personnel technique requis pour incubateur**
2. La qualité des services d’incubation sont fonction de la qualité du personnel technique engagé par l’incubateur. Les expertises suivantes sont requises pour conduire un bon parcours d’incubation :

* Spécialiste du développement des affaires avec une expérience dans la croissance des PME, la modélisation financière et la gestion des risques.
* Expert en agro-industrie avec une connaissance des chaînes de valeur agro-pastorales, de l'agriculture intelligente face au climat et de la transformation des aliments.
* Spécialiste du marketing et des ventes pour soutenir les stratégies d'accès au marché, de marque et de vente numérique.
* Développeur de formation et de programmes compétent dans la création de modules de compétences techniques et entrepreneuriales, adaptés au contexte agro-pastoral local.
* Responsable du suivi et de l'évaluation (S&E) pour suivre les progrès, rendre compte des résultats et assurer l'alignement avec les objectifs du PRODER.
* Conseillers d’entreprises pour accompagner individuellement les entreprises et leurs fournir les appuis nécessaires pour leur développement.

1. **Domaines de compétence de l’incubateur**
2. Les domaines d’expertise nécessaires pour un incubateur sont:

* **Expérience et antécédents** : Succès avéré dans l'incubation et le développement de PME, en particulier dans les secteurs agro-alimentaire et agro-pastoral.
* **Connaissance du secteur** : Compréhension approfondie de l'environnement agro-pastoral burundais et familiarité avec les défis et les opportunités au sein des chaînes de valeur locales.
* **Capacité technique** : capacité démontrée à fournir un soutien complet au développement commercial, une formation technique et des services de liaison avec le marché.
* **Réseau de ressources** : réseaux solides avec des acteurs de l'industrie, des plateformes d'accès aux marchés, des financiers et des agences gouvernementales compétentes.
* **Innovation et flexibilité** : capacité à intégrer des outils numériques, des pratiques intelligentes face au climat et des modèles commerciaux innovants qui répondent aux besoins des jeunes et des femmes des zones rurales.

1. **Profil d'incubateur recherché**
2. L'incubateur doit être une organisation réputée et compétente ayant les caractéristiques suivantes :

* Au moins 5 ans d'expérience dans l'incubation agro-pastorale ou agro-industrielle,
* Possédant une stratégie claire pour développer les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes au Burundi.
* Un solide portefeuille d'entreprises incubées à succès et un accès à des sources de financement.
* Capable de tirer parti des outils et des ressources numériques pour renforcer les capacités des entreprises rurales,
* Faire preuve d'un engagement en faveur de l'inclusion du genre, de la durabilité et de l'impact socio-économique.
* Idéalement, l'incubateur aura une expérience de collaboration avec des partenaires de développement internationaux,

1. **Soumission des candidatures**
2. Les incubateurs intéressés doivent soumettre une proposition complète comprenant une note descriptive et preuves de :
3. Brève description du profil et la structure organisationnelle de l’incubateur
4. Présentation du modèle d’incubation proposé et stratégies claire pour atteindre les objectifs
5. Capacité de Support de l’incubateur
6. Expertise Technique
7. Impact et Réussite
8. Réseau et Partenariats
9. Innovation et Adaptabilité
10. Proposition du nombre d’entreprises que la structure se propose d’incuber par an et leur répartition spatiale
11. Proposition financière relative au nombre d’entreprises que la structure se propose d’incuber par an
12. Axes de renforcement indispensable pour bien accomplir la mission
13. **Méthode de notation (Scoring)**

Chaque critère de la check-list peut être noté sur une échelle de 1 à 5, où 1 est faible et 5 est excellent. La somme des scores de chaque section donnera une note globale pour chaque incubateur.

| **DOMAINE D’EVALUATION** | **SCORE** |
| --- | --- |
| 1. **CAPACITE DE SUPPORTS** |  |
| 1. **INFRASTRUCTURES** |  |
| **Disponibilité d'infrastructures (terres, serres, équipements, unités de transformation, laboratoires, etc.)** | **5 Points** |
| Cinq infrastructures différentes et fonctionnelles | 5 |
| Quatre infrastructures différentes et fonctionnelles | 4 |
| Trois infrastructure différentes et fonctionnelles | 3 |
| Deux infrastructures différentes et fonctionnelles | 2 |
| Une seule infrastructure fonctionnelle | 1 |
| Aucune infrastructure disponible | 0 |
| **Espace de co-working** | **5 Points** |
| Espacé de co-working de 20 à 30 postes dotés de bureaux de 2 à 4 personnes, une salle de réunion, une salle de discussion d’affaires, un restaurant, un bar, une salle de réunion à louer, une bibliothèque, etc. | 5 |
| Espacé de co-working de 20 à 30 postes dotés de bureaux de 2 à 4 personnes, une salle de réunion, une salle de discussion d’affaires, un restaurant, un bar et salle de réunion à louer | 4 |
| Espacé de co-working de 10 à 20 postes dotés de bureaux de 2 à 4 personnes, une salle de réunion et une salle de discussion d’affaires | 3 |
| Espacé de co-working de 5 à 10 postes dotés de bureaux de 2 à 4 personnes et une salle de réunion | 2 |
| Un micro espace de co-working de seulement 5 postes dotés de bureaux de 2 à 4 personnes | 1 |
| Aucun espace de co-working disponible | 0 |
| **Salles de formation** | **5 Points** |
| Au moins quatre salles de formation pouvant contenir 20 à 30 personnes chacune, une salle de conférence | 5 |
| Au moins trois salles de formation pouvant contenir 20 à 30 personnes chacune, une salle de conférence | 4 |
| Au moins deux salles de formation pouvant contenir 20 à 30 personnes chacune et une salle de conférence | 3 |
| Deux salles de formation pouvant contenir 20 à 30 personnes chacune | 2 |
| Une salle de formation pouvant contenir 20 à 30 personnes | 1 |
| Aucune salle de formation | 0 |
| **Espaces de travail en dehors du siège** | **5 Points** |
| Plus de trois espaces de travail et d’accueil des entrepreneurs en dehors du siège | 5 |
| Trois autres espaces de travail et d’accueil des entrepreneurs en dehors du siège | 4 |
| Deux autres espaces de travail et d’accueil des entrepreneurs en dehors du siège | 3 |
| Un autre espace de travail et d’accueil des entrepreneurs en dehors du siège | 2 |
| Aucun autre espace de travail et d’accueil des entrepreneurs en dehors du siège | 1 |
| Aucun bureau/espace travail sur terrain | 0 |
| 1. **SERVICES OFFERTS** |  |
| **Programmes de formation des entrepreneurs ruraux** | **5 Points** |
| Cinq programmes de formation des entrepreneurs | 5 |
| Quatre programmes de formation des entrepreneurs | 4 |
| Trois programmes de formation des entrepreneurs | 3 |
| Deux programmes de formation des entrepreneurs | 2 |
| Un seul programme de formation des entrepreneurs | 1 |
| Aucun programme de formation disponible | 0 |
| **Ateliers pratiques sur les techniques innovantes** | **5 Points** |
| Plus de quatre ateliers pratiques sur les techniques innovantes | 5 |
| Quatre ateliers pratiques sur les techniques innovantes | 4 |
| Trois ateliers pratiques sur les techniques innovantes | 3 |
| Deux ateliers pratiques sur les techniques innovantes | 2 |
| Un atelier pratique sur les techniques innovantes | 1 |
| Aucun ateliers disponible | 0 |
| **Mentorat et coaching personnalisé** | **5 Points** |
| Mentorat ou coaching personnalisé disponible depuis plus de 5 ans | 5 |
| Mentorat ou coaching personnalisé disponible depuis 5 ans | 4 |
| Mentorat ou coaching personnalisé disponible depuis 4 ans | 3 |
| Mentorat ou coaching personnalisé disponible depuis 3 ans | 2 |
| Mentorat ou coaching personnalisé disponible depuis 2 ans | 1 |
| Aucun mentorat ou coaching disponible | 0 |
| **Accès au financement (subventions, prêts, investisseurs) (5 points)** | **5 Points** |
| Déjà accédé au financement plus de quatre fois depuis sa création | 5 |
| Déjà accédé au financement quatre fois depuis sa création | 4 |
| Déjà accédé au financement trois fois depuis sa création | 3 |
| Déjà accédé au financement deux fois depuis sa création | 2 |
| Déjà accédé au financement une fois depuis sa création | 1 |
| Aucun accès au financement | 0 |
| 1. **EXPERTISE TECHNIQUE** |  |
| Expériences pratique en accompagnement des entreprises agro-sylvo pastorales et halieutique et/ou de métiers connexes à l’agriculture | **5 Points** |
| Expérience de plus de quatre ans en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 5 |
| Expérience de quatre ans en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 4 |
| Expérience de trois ans en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 3 |
| Expérience de deux ans en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 2 |
| Expérience d’un an en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 1 |
| Aucune expérience en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou de métiers connexes à l’agriculture | 0 |
| **Qualification des formateurs et mentors** | **5 Points** |
| Formateurs et mentors de plus de 5 ans d’expériences | 5 |
| Formateurs et mentors d’au moins 5 ans d’expériences | 4 |
| Formateurs et mentors d’au moins 4 ans d’expériences | 3 |
| Formateurs et mentors d’au moins 3 ans d’expériences | 2 |
| Formateurs et mentors d’au moins 2 ans d’expériences | 1 |
| Aucune expérience identifiable des formateurs et mentors | 0 |
| **Antécédents de réussite et projets similaires mis en œuvre** | **5 Points** |
| Plus, de cinq projets similaires avec des résultats prouvés | 5 |
| Cinq projets similaires avec des résultats prouvés | 4 |
| Quatre projets similaires avec des résultats prouvés | 3 |
| Trois projets similaires avec des résultats prouvés | 2 |
| Deux projets similaires avec des résultats prouvés | 1 |
| Aucun antécédent de projets similaires | 0 |
| **Portefeuille d'entreprises incubées à succès pendant les 3 dernières années** | **5 Points** |
| Plus de 400 entreprises incubées | 5 |
| Entre 300 et 400 entreprises incubées | 4 |
| Entre 250 et 300 entreprises incubées | 3 |
| Entre 100 et 250 entreprises incubées | 2 |
| Moins de 100 entreprises incubées | 1 |
| Aucune entreprise incubée | 0 |
| 1. **IMPACT ET REUSSITE** |  |
| **Taux de réussite des startups incubées/accélérées (% de survie après 2 ans)** | **5 Points** |
| Taux de survie de 75 % après 2 ans de post incubation | 5 |
| Taux de survie de 60 à 70% après 2 ans de post incubation | 4 |
| Taux de survie de 40 à 60% après 2 ans de post incubation | 3 |
| Taux de survie de 20 à 40% après 2 ans de post incubation | 2 |
| Taux de survie inférieur à 20% après 2 ans de post incubation | 1 |
| Aucun taux de survie identifiable | 0 |
| **Création d'emplois locaux** | **5 Points** |
| Plus de 2000 emplois créés par les entreprises soutenues | 5 |
| Entre 1500 et 2000 emplois créés | 4 |
| Entre 1250 et 1500 emplois créés | 3 |
| Entre 500 et 750 emplois créés | 2 |
| Moins de 500 emplois créés | 1 |
| Aucun emploi créé identifiable | 0 |
| **Augmentation des revenus générés par les entreprises soutenues** | **5 Points** |
| Augment de 25% du revenu par an | 5 |
| Augment de 20% du revenu par an | 4 |
| Augment de 15% du revenu par an | 3 |
| Augment de 10% du revenu par an | 2 |
| Augment de 5% du revenu par an | 1 |
| Aucune augmentation identifiable | 0 |
| 1. **RESEAU ET PARTENARIATS** |  |
| **Étendue et qualité du réseau de partenaires et d'investisseurs** | **5 Points** |
| Réseau étendu et diversifié d’une dizaine de partenaires stratégiques. | 5 |
| Réseau avec plus de 5 partenaires clés. | 4 |
| Réseau de base avec au moins 5 partenaires. | 3 |
| Réseau limité de 3 à 4 partenaires. | 2 |
| Réseau très faible de moins de 3 partenaires. | 1 |
| Aucun réseau identifiable. | 0 |
| **Capacité à mobiliser des ressources externes** | **5 Points** |
| Existence d’une stratégie de mobilisation des ressources ayant déjà produit des effets plus de 3 fois | 5 |
| Existence d’une stratégie de mobilisation des ressources ayant déjà produit des effets 3 fois | 4 |
| Existence d’une stratégie de mobilisation des ressources ayant déjà produit des effets 2 fois | 3 |
| Existence d’une stratégie de mobilisation des ressources ayant déjà produit des effets une seule fois | 2 |
| Existence d’une stratégie de mobilisation des ressources externes | 1 |
| Aucune capacité identifiable. | 0 |
| **Partenariats public-privé** | **5 Points** |
| Partenariat avec engagement formel des acteurs pour coordonner et engager les moyens et ressources. | 5 |
| Partenariat avec engagement formel pour mobilisation des moyens et des ressources par chaque acteur | 4 |
| Partenariat avec engagement formel des acteurs pour cofinancer des initiatives conjointes | 3 |
| Partenariat avec engagement formel des acteurs pour des raisons de complémentarité et de synergie d’actions | 2 |
| Partenariat limité aux réunions et rencontres d’échange | 1 |
| Aucun partenariat identifiable. | 0 |
| **Réseaux de collaboration** | **5 Points** |
| Réseau de collaboration d’étendu international | 5 |
| Réseau de collaboration d’étendu africain | 4 |
| Réseau de collaboration d’étendu régional (East Afrique, grands Lacs) | 3 |
| Réseau de collaboration d’étendu national. | 2 |
| Réseau de collaboration d’étendu local (communal, provinciale). | 1 |
| Aucun réseau de collaboration identifiable. | 0 |
| 1. **INNOVATION ET APPROCHES A SUCCES** |  |
| **Nouvelles technologies agri-elevage, production, conservation, transformation, approche d’accompagnement, de coaching des entrepreneurs, commercialisation** | **5 Points** |
| Plus de quatre nouvelles technologies/approches | 5 |
| Quatre nouvelles technologies/approches | 4 |
| Trois nouvelles technologies/approches | 3 |
| Deux nouvelles technologies/approches | 2 |
| Une nouvelle technologie développées | 1 |
| Aucune nouvelle technologie/approche identifiable | 0 |
| **TOTAL** | **110** |

**Score minimum exigé pour se qualifier**

Chaque note obtenue par l’incubateur sur 120 sera ramenée à 100. Ensuite, les incubateurs seront classés par ordre de score technique obtenu.

Les incubateurs ayant obtenu plus de 70% seront retenus pour analyse de leur offre financière et continuer le processus de sélection. Ceux qui ont entre 50% et 70% seront analysés quelles sont leurs lacunes, et les aider à obtenir 70% dans un deuxième temps, pour ensuite soumettre une nouvelle offre financière. Tous ceux avec des notes en-dessous de 50% seront retenus uniquement pour un programme de renforcement des capacités.